

Mercanet

Guide de configuration des fonctionnalités



Table des matières

1	In	trodu	ction	4
	1.1	Obje	ectif du présent document	4
2	Di	spon	ibilité des fonctionnalités par interface	5
3	A	ctivati	on des fonctionnalités	7
4	A	ctivati	on des fonctionnalités	9
	4.1		canet Essentiel	
	4.2		canet Gestion Plus	
	4.3	Merc	canet Batch	9
	4.4	Wall	et	9
5	M	ise er	n œuvre des fonctionnalités	10
	5.1	Iden	tification des Transactions	10
		5.1.1	Initialisation de la Transaction	
		5.1.2 5.1.3	Operation de caisse	
	5.2	Gest	ion de Mercanet Essentiel	
		5.2.1	PERSONNALISATION DES PAGES	
		5.2.2 5.2.3	AFFICHAGE DES MOYENS DE PAIEMENTAFFICHAGE DU TICKET de caisse	
		5.2.4	NOMBRE DE TENTATIVES DE SAISIE DU PAN	12
		5.2.5	DÉLAI D'EXPIRATION DE LA SESSION DE PAIEMENT	
		5.2.6 5.2.7	AFFICHAGE DU NOM DE LA BOUTIQUE SAISIE DU NUMÉRO DE CARTE EN BLOCS SÉPARÉS	13 12
		5.2.7	AFFICHAGE DU MESSAGE D'ATTENTE	
		5.2.9	AFFICHAGE DU MESSAGE D'ATTENTE	13
			BAlise iframe	
	5.3		al de paiement	
		5.3.1 5.3.2	INTERNETMOTO - VPC	
	5.4		alités de remise en paiement	
			PAIEMENT FIN DE JOURNEE	
		5.4.2	PAIEMENT IMMÉDIAT	15
			PAIEMENT DIFFÉRÉ	
			PAIEMENT À L'EXPÉDITION PAIEMENT ÉCHELONNÉ	
		5.4.6	PÉRIODE DE VALIDITÉ DE L'AUTORISATION	17
	5.5	Tran	sactions en devises	17
		5.5.1	PAiement MULTI-DEVISES	
	5.6	5.5.2	Encaissement EN DEVISES	
	3.0	5.6.1	3D SECURE	
		5.6.2	désactivation du 3D Secure : 3D SELECTIF	
		5.6.3	Le 3D sélectif POUR le PAIEMENT ONE CLICK	
		5.6.4	REFUS DES TRANSACTIONS 3D ERROr	
	5.7		rrisation Safekey	
	5.8	-	ment OneClick et la gestion du wallet	
		5.8.1 5.8.2	INSCRIPTION ET PAIEMENTPAIEMENT	
		5.8.3	CRÉATION DU WALLET HORS PAIEMENT	20
		5.8.4	LECTURE DES DONNEES WALLET	20
		5.8.5	LECTURE DES DONNÉES MOYEN DE PAIEMENT	20

5.8.7 MISE À JOUR D'UN MOYEN PAIEMENT 2 5.8.8 SUPPRESSION D'UN MOYEN DE PAIEMENT 2 5.8.9 SUPPRESSION D'UN WALLET 2 5.9 Paiement récurrent (en plusieurs fois) 21 5.9.1 1er PAIEMENT 2 5.9.2 Nême PAIEMENT 2 5.10.1 ANNULATION 2 5.10.2 VALIDATION 2 5.10.3 REMBOURSEMENT 2 5.10.4 DUPLICATION 2 5.11.1 Reporting en ligne 2 5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 2 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 2 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 2 5.12 Reporting fichier 2 5.13 Fraude 2		5.8.6	AJOUT D'UN MOYEN DE PAIEMENT	20
5.8.8 SUPPRESSION D'UN MOYEN DE PAIEMENT		5.8.7	MISE À JOUR D'UN MOYEN PAIEMENT	21
5.9 Paiement récurrent (en plusieurs fois) 21 5.9.1 1et PAIEMENT 2 5.9.2 Nême PAIEMENT 2 5.10 Gestion de caisse 2 5.10.1 ANNULATION 2 5.10.2 VALIDATION 2 5.10.3 REMBOURSEMENT 2 5.10.4 DUPLICATION 2 5.11.1 DIAGNOSTIC 2 5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 2 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 2 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 2 5.12 Reporting fichier 2		5.8.8		
5.9.1 1 er PAIEMENT 2 5.9.2 N EME PAIEMENT 2 5.10 Gestion de caisse 2 5.10.1 ANNULATION 2 5.10.2 VALIDATION 2 5.10.3 REMBOURSEMENT 2 5.10.4 DUPLICATION 2 5.11 Reporting en ligne 2 5.11.1 DIAGNOSTIC 2 5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 2 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 2 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 2 5.12 Reporting fichier 2		5.8.9	SUPPRESSION D'UN WALLET	21
5.10 Gestion de caisse 22 5.10.1 ANNULATION 2. 5.10.2 VALIDATION 2. 5.10.3 REMBOURSEMENT 2. 5.10.4 DUPLICATION 2. 5.11 Reporting en ligne 2. 5.11.1 DIAGNOSTIC 2. 5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 2. 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 2. 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 2. 5.12 Reporting fichier 2.	5.9	Paier	ment récurrent (en plusieurs fois)	21
5.10 Gestion de caisse 22 5.10.1 ANNULATION 2. 5.10.2 VALIDATION 2. 5.10.3 REMBOURSEMENT 2. 5.10.4 DUPLICATION 2. 5.11 Reporting en ligne 2. 5.11.1 DIAGNOSTIC 2. 5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 2. 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 2. 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 2. 5.12 Reporting fichier 2.		5.9.1	1er PAIEMENT	21
5.10.1 ANNULATION 2. 5.10.2 VALIDATION 2. 5.10.3 REMBOURSEMENT 2. 5.10.4 DUPLICATION 2. 5.11 Reporting en ligne 2. 5.11.1 DIAGNOSTIC 2. 5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 2. 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 2. 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 2. 5.12 Reporting fichier 2.		5.9.2	N ^{ÉME} PAIEMENT	22
5.10.2 VALIDATION 2. 5.10.3 REMBOURSEMENT 2. 5.10.4 DUPLICATION 2. 5.11 Reporting en ligne 24 5.11.1 DIAGNOSTIC 24 5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 24 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 24 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 25 5.12 Reporting fichier 25	5.10	Gest	ion de caisse	22
5.10.2 VALIDATION 2. 5.10.3 REMBOURSEMENT 2. 5.10.4 DUPLICATION 2. 5.11 Reporting en ligne 24 5.11.1 DIAGNOSTIC 24 5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 24 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 24 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 25 5.12 Reporting fichier 25		5.10.1	ANNULATION	22
5.10.4 DUPLICATION 2. 5.11 Reporting en ligne 24 5.11.1 DIAGNOSTIC 24 5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 24 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 24 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 25 5.12 Reporting fichier 25		5.10.2	VALIDATION	23
5.11 Reporting en ligne 24 5.11.1 DIAGNOSTIC 24 5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 24 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 24 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 25 5.12 Reporting fichier 25		5.10.3	REMBOURSEMENT	23
5.11.1 DIAGNOSTIC 24 5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 24 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 24 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 25 5.12 Reporting fichier 25		5.10.4	DUPLICATION	23
5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 24 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 24 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 25 5.12 Reporting fichier 25	5.11	Repo	orting en ligne	24
5.11.2 RÉPONSE MANUELLE 24 5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 24 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 25 5.12 Reporting fichier 25		5.11.1	DIAGNOSTIC	24
5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE 24 5.11.4 Ticket de CONFIRMATION 25 5.12 Reporting fichier 25		5.11.2	RÉPONSE MANUELLE	24
5.11.4 Ticket de CONFIRMATION		5.11.3	RÉPONSE AUTOMATIQUE	24
		5.11.4	Ticket de CONFIRMATION	25
5.13 Fraude	5.12	Repo	orting fichier	25
	5.13	Frau	de	25

Introduction

1.1 OBJECTIF DU PRESENT DOCUMENT

Ce document est un guide de configuration des fonctionnalités de Mercanet. Il explique aux commerçants comment se servir de fonctionnalités disponibles dans les différentes interfaces de paiement. Il présente également un résumé de la disponibilité des fonctionnalités dans chacune des interfaces et fournit des renseignements détaillés sur l'impact éventuel de l'activation des fonctionnalités sur la configuration de Mercanet du commerçant et/ou sur la configuration de sa relation avec le client.

K Remarques

• Tous les termes, acronymes, expressions spécifiques à la Mercanet Solution et son contexte sont définies dans le document : GLOSSAIRE N'hésitez pas à vous y référer chaque fois que nécessaire

Sujets non couverts dans le présent document :

- Pour en savoir plus sur les fonctionnalités impliquant la lutte contre la fraude, consultez le document sur la gestion de la fraude.
- Pour en savoir plus sur l'activation des moyens de paiement, consultez les guides d'intégration des moyens de paiement.
- En ce qui concerne les fonctionnalités offertes Mercanet VPC (ou l'outil de gestion Mercanet Essentiel), elles ne sont pas mises en œuvre par le commerçant. Leur description se trouve dans les guides d'utilisation correspondants.

2 DISPONIBILITE DES FONCTIONNALITES PAR INTERFACE

Selon l'offre souscrite par le commerçant, certaines fonctionnalités ne sont pas disponibles.

Interface	Merca	anet Ess	entiel		canet on Plus	Mercanet Batch		Wallet	
(mode) Fonctionnalité	POST	SOAP	NOSÍ	SOAP	NOSÍ	Batch	POST	SOAP	JSON
Modes-moyens de paiement									
СВ	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Visa	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MasterCard	√	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
American Express	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maestro	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Visa Electron	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bancontact/MisterCash	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	√	✓
PayPal	√	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Masterpass	√	√	√	✓	√	*	*	×	*
Paylib	√	✓	√	✓	✓	*	×	×	×
iDEAL	√	√	√	*	*	*	×	×	*
ELV	√	/	√	✓	✓	×	×	x	*
Aurore	1	/	1	1	/	*	×	ж	*
Nx CB (3x4x CB Cetelem)	1	1	-	*	,		•	•	-
Presto	✓	1	✓	3c	×	*	×	×	×
Accord	→	· /	√	<u>~</u>	~ _	*	~	<u>.</u>	·
Accord cadeau	✓	-	<u> </u>	*	· /	*	*	×	*
Gestion des pages de paiement séc	,			1	1	4-			
Personnalisation des paypages	√	√	V	*	*	*	V	V	√
Affichage des moyens de paiement	√	✓	1	*	*	*	✓	✓	√
Affichage du ticket de caisse	√	V	V	*	*	*	*	*	*
Nombre de tentatives de saisie du PAN	√	V	√	×	*	*	√	✓	✓
Délai d'expiration de la session de paiement	✓	√	√	×	×	*	*	*	*
Saisie du numéro de carte en blocs séparés	√	✓	√	×	*	*	√	✓	✓
Affichage de la page d'erreur	√	✓	✓	×	*	*	*	×	×
Affichage du nom de la boutique	✓	✓	✓	×	*	*	✓	✓	✓
Balise iframe	✓	✓	✓	*	.	*	*	*	×
Canal de paiement									
INTERNET	√	V	√	V	√	√			
VPC - MOTO	✓	✓	✓	✓	✓	✓			
Modalités de remise en paiement Paiement immédiat	√	✓	✓	✓	✓	√	40	40	44
Paiement fin de journée	✓	✓	✓	∀	∨	✓	*	*	*
Paiement fin de journée Paiement différé							*	*	*
	√	√	√	√	√	√	*	*	*
Paiement à l'expédition	√	√	√	√	√	√	*	*	*
Paiement échelonné	√	√	√	*	√	*	*	*	*
Période de validité de l'autorisation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	*	×	*
Transactions en devises									

Interface	Merca	anet Ess	entiel		anet on Plus	Mercanet Batch		Wallet	
(mode) Fonctionnalité	POST	SOAP	NOSÍ	SOAP	NOSÍ	Batch	POST	SOAP	NOSÍ
Paiement multi-devises	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	3 ¢	*
Encaissement en devises	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	×
Sécurisation 3D Secure - Safekey		•				<u> </u>			
3D Secure	✓	✓	√	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Désactivation de 3D Secure	✓	✓	√	×	×	JK.	×	*	×
3D Sélectif	✓	✓	✓	×	×	*	×	×	*
Sécurisation Safekey (American express)	✓	√	√	✓	×	✓	√	√	√
OneClick - gestion du wallet march	and								
Inscription et paiement	✓	✓	✓	×	×	*	×	×	*
Paiement	✓	✓	√	✓	✓	✓	×	*	×
Création du wallet hors paiement	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lecture des données wallet	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lecture des donnés moyen de paiement	x	×	×	✓	✓	✓	√	✓	√
Ajout d'un moyen de paiement	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mise à jour d'un moyen de paiement	x	×	×	✓	✓	✓	√	✓	✓
Suppression d'un moyen de paiement	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	√
Suppression du wallet	×	×	×	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion de caisse									
Annulation	\checkmark	✓	\checkmark	\checkmark	\checkmark	✓	×	*	*
Validation	✓	✓	√	✓	✓	✓	×	*	*
Remboursement	✓	✓	✓	✓	✓	✓	*	*	*
Duplication	×	×	×	✓	✓	✓	×	×	×
Reporting en ligne									
Diagnostic	×	×	×	\checkmark	\checkmark	*	×	*	*
Réponse automatique	✓	✓	√	3C	*	*	×	*	*
Réponse manuelle	✓	✓	✓	×	×	×	✓	✓	✓
Ticket de Confirmation	✓	✓	✓	×	×	×	×	×	×
Réponse en cas d'erreur	✓	✓	✓	×	×	×	×	*	×
Reporting fichier									
Journal des transactions	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	*	*
Journal des opérations	✓	✓	✓	✓	✓	✓	×	×	*
Journal de rapprochement bancaire	✓	√	√	√	√	✓	×	×	*
Journal de rapprochement des impayés	✓	√	✓	√	√	✓	×	×	*
Fonctionnalité disponible (🗸) / For	ctionna	alité ind	isponib	le (<mark>*</mark>)					

3 ACTIVATION DES FONCTIONNALITES

Le tableau ci-dessous présente en détail l'impact de l'activation des fonctionnalités sur la configuration du commerçant côté Mercanet et/ou côté acquéreur.

- <u>Configuration de Mercanet</u>: l'impact de l'enregistrement du commerçant dans Mercanet l'activation ou la désactivation d'une fonctionnalité peut entraîner un changement dans la configuration commerçant sur la plate-forme Mercanet et, éventuellement, une modification de son contrat d'acceptation
- <u>Configuration de L'acquéreur</u>: impact potentiel de l'enregistrement du commerçant auprès de L'acquéreur

 l'activation ou la désactivation d'une fonctionnalité peut entrainer une modification de son contrat
 d'acquisition. Les informations présentées dans cette colonne sont fournies uniquement à titre indicatif et
 varient selon L'acquéreur.

Résumé

Le tableau ci-dessous donne la liste complète des fonctionnalités, leur activation dépend de l'offre souscrite par Le commerçant.

Fonctionnalités	Configuration	Configuration	Remarques
	de Mercanet	de	
		L'acquéreur	
Identification des transactions	0 :	M	
Initialisation de transactions	Oui	Non	
Gestion de caisse	Oui	Non	
Reporting	Oui	Non	
Gestion des pages de paiement	0 :	M	
Personnalisation des pages	Oui	Non	
Affichage des moyens de paiement	Non	Non	
Affichage du ticket de caisse	Oui	Non	
Nombre de tentatives de saisie du PAN	Oui	Non	
Délai d'expiration de la session de paiement	Oui	Non	
Saisie du numéro de carte en blocs séparés	Oui	Non	
Affichage de la page d'erreur	Non	Non	
Masquage de la saisie d'informations sensibles	Oui	Non	
Affichage du message d'attente	Oui	Non	
Affichage du nom de la boutique	Oui	Non	
Balise iframe	Non	Non	
Canal de paiement			
Internet	Oui	Oui	
MOTO- VPC	Oui	Oui	
Modalités de remise en paiement			
Paiement immédiat	Non	Oui	Dépend du moyen de paiement
Paiement fin de journée	Non	Non	
Paiement différé	Non	Oui	Dépend du moyen paiement et de la
Paiement à l'expédition	Oui	Oui	période de validité de l'autorisation
Paiement échelonné	Oui	Oui	Dépend du moyen de paiement
Période de validité de l'autorisation	Oui	Oui	
Transactions en devises			
Paiement multi-devises	Oui	Oui	
Encaissement en devises	Non	Oui	
3D Secure - Safekey			
3D Secure	Oui	Oui	
Désactivation de 3D Secure	Oui	Non	
3D Sélectif	Oui	Non	
Rejet des transactions 3D erreur	Oui	Non	
Sécurisation Safekey	Oui	Oui	
OneClick - gestion du wallet			

Fonctionnalités	Configuration	Configuration	Remarques
	de Mercanet	de	
		L'acquéreur	
Inscription et paiement	Oui	Non	
Paiement	Oui	Non	
Création du wallet en dehors du paiement	Oui	Non	
Lecture des données wallet	Non	Non	
Lecture des données moyen de paiement	Non	Non	
Ajout/suppression d'un moyen de paiement	Non	Non	
Mise à jour d'un moyen de paiement	Non	Non	
Suppression d'un moyen de paiement	Non	Non	
Suppression d'un wallet	Non	Non	
Paiement récurrent			
1 ^{er} paiement récurrent	Oui	Oui	
nème paiement récurrent	Oui	Oui	
Gestion de caisse			
Annulation	Oui	Non	
Validation	Oui	Non	
Remboursement	Oui	Non	
Duplication	Oui	Non	
Reporting en ligne			
Diagnostic	Oui	Non	
Réponse automatique	Oui	Non	
Réponse manuelle	Oui	Non	
Confirmation fin de transaction vers l'acheteur	Oui	Non	
Réponse en cas d'erreur	Oui	Non	
Reporting fichier			
Journal des transactions	Oui	Non	
Journal des opérations	Oui	Non	
Journal de rapprochement bancaire	Oui	Oui	
Journal de rapprochement des impayés	Oui	Oui	

4 ACTIVATION DES FONCTIONNALITES

Dans tous les cas, il y a lieu de consulter la documentation « Présentation fonctionnelle »

4.1 MERCANET ESSENTIEL

Pour plus information et selon le connecteur choisi, veuillez consulter les documents suivants :

- Mercanet Essentiel POST
- Mercanet Essentiel JSON
- Mercanet Essentiel SOAP

4.2 MERCANET GESTION PLUS

Pour plus information et selon le connecteur choisi, veuillez consulter les documents suivants :

- Mercanet Gestion Plus JSON
- Mercanet Gestion Plus SOAP

4.3 MERCANET BATCH

Pour plus information et selon le connecteur choisi, veuillez consulter les documents suivants :

- Mercanet Batch
- · Fichiers télétransmis

4.4 WALLET

Pour plus information et selon le connecteur choisi, veuillez consulter les documents suivants :

- Wallet POST
- Wallet JSON
- Wallet SOAP

MISE EN ŒUVRE DES FONCTIONNALITES

5.1 IDENTIFICATION DES TRANSACTIONS

Deux modes d'identification de transaction sont disponibles:

- "Mode Transaction-Id"
- "Mode Transaction Reference".

Voici les options marchandes nécessaires :

Setting	Value	Note
Use Transaction Reference	True/False	TRUE. Valeur par défaut. Le marchand est en mode Transaction Reference FALSE. Le marchand est en mode Transaction-Id.
Paypage Auto Identification Flag	True/False	FALSE. Valeur par défaut. Selon le choix sur l'option "Use Transaction Reference", le marchand devra fournir le TransactionReference ou le TransactionId TRUE. Selon le choix sur l'option "Use Transaction Reference", Mercanet devra générer le TransactionReference ou le TransactionId à la place du marchand.

A Remarques

Le Transaction Reference est l'identifiant par défaut.

5.1.1 INITIALISATION DE LA TRANSACTION

5.1.1.1 Transaction id fournit par le marchand

Le marchand se connecte à Mercanet avec un Transaction-Id qu'il a généré

- Si le Transaction-Id est absent, Mercanet rejette la transaction.
- Si le TransactionReference est fourni par le marchand, Mercanet l'ignorera.
- Un Transaction Reference sera généré par Mercanet pour la transaction (transaction Date+transaction id)
- Le Transaction-Id ainsi que le transaction reference et la transaction date seront renvoyés au marchand via les réponses automatiques et manuelles.

5.1.1.2 Transaction id fournit par Mercanet

Le marchand se connecte à Mercanet sans Transaction-Id.

- SI le Transaction-Id est envoyé, Mercanet rejettera la transaction.
- Le Transaction Reference envoyé par le marchand sera ignoré par Mercanet
- Si le Transaction-Id et le Transaction Reference sont envoyés, Mercanet les ignorera
- Mercanet générera un Transaction-Id et un transaction référence (à partir du transaction date + transaction id) pour la transaction.
- Le Transaction-Id ainsi que le transaction reference et la transaction date seront renvoyés au marchand via les réponses automatiques et manuelles.

5.1.1.3 Transaction Reference fournit par le marchand

Le marchand se connecte à Mercanet avec un Transaction-Reference qu'il a généré

- Si le transaction reference est absent, Mercanet rejettera la transaction.
- Si le transaction id est présent, Mercanet l'ignorera
- Mercanet générera un transaction id pour la transaction
- Le Transaction-ld ainsi que le transaction reference et la transaction date seront renvoyés au marchand via les réponses automatiques et manuelles

5.1.1.4 Transaction reference fournit par Mercanet

Le marchand se connecte à Mercanet sans Transaction Reference.

- Si le transaction reference est envoyé par le marchand, Mercanet rejettera la transaction.

- Le Transaction-ld envoyé par le marchand sera ignoré par Mercanet
- Si le Transaction-Id et le Transaction Reference sont envoyés, Mercanet les ignorera
- Mercanet générera un Transaction-Id et un transaction reference (à partir du transaction date + transaction id) pour la transaction,
- Le Transaction-Id ainsi que le transaction reference et la transaction date seront renvoyés au marchand via les réponses automatiques et manuelles.

5.1.1.5 Transaction id mode via les connecteurs Host2Host

Le marchand se connecte à Mercanet H2H avec un Transaction-Id qu'il a généré.

- Si le Transaction-Id est absent, Mercanet rejettera la transaction.
- Si le TransactionReference est fourni par le marchand, Mercanet l'ignorera.
- Un Transaction Reference sera généré par Mercanet pour la transaction (transaction Date+transaction id)
- Le Transaction-Id ainsi que le transaction reference et la transaction date seront renvoyés au marchand via les réponses automatiques et manuelles.

5.1.1.6 Transaction reference mode les connecteurs Host2Host

Le marchand se connecte à Mercanet H2H avec un Transaction-Reference qu'il a généré.

- Si le transaction reference est absent, Mercanet rejettera la transaction.
- Si le transaction id est présent, Mercanet l'ignorera
- Mercanet générera un transaction id pour la transaction
- Le Transaction-Id ainsi que le transaction reference et la transaction date seront renvoyés au marchand via les réponses automatiques et manuelles

5.1.2 OPERATION DE CAISSE

5.1.2.1 Validation, annulation et remboursement

Quel que soit le mode choisit par le marchand, il pourra toujours fournir soit Transaction-Id+Transaction-Date soit le Transaction Referece pour identifier une transaction existante. L'identification d'une transaction n'est pas limitée au mode choisi.

Un seul des deux identifiants est suffisant. Dans le cas où le marchand renseigne les deux identifiants, et que ces derniers ne font pas référence à la même transaction, la requête sera rejetée.

5.1.2.2 Duplication

Pour les opérations de duplication, le marchand pourra toujours fournir soit Transaction-Id+Transaction-Date soit le Transaction Referece pour identifier la transaction d'origine. L'identification d'une transaction n'est pas limitée au mode choisi.

Un seul des deux identifiants est suffisant. Dans le cas où le marchand renseigne les deux identifiants, et que ces derniers ne font pas référence à la même transaction, la requête sera rejetée.

Pour ces deux opérations de caisse, une nouvelle transaction sera créée. En fonction du mode d'identification de transaction choisi, la nouvelle transaction sera identifiée via les mêmes règles énoncées dans le paragraphe Initialisation de la Transaction

5.1.3 REPORTING

Dans le journal des transactions, des opérations, des rapprochements et des impayés, le Transaction-Id, Transaction-Date et le Transaction Reference seront présents, indépendamment du mode d'identification de transaction activé.

Pour les opérations de duplication et de recyclage, la transaction d'origine est identifiable via les champs fromTid, fromTidDate et fromTref dans le journal des transactions.

5.2 GESTION DE MERCANET ESSENTIEL

5.2.1 PERSONNALISATION DES PAGES

Consultez le guide Personnalisation des pages de paiement.

5.2.2 AFFICHAGE DES MOYENS DE PAIEMENT

Si plusieurs moyens de paiement sont configurés dans son contrat, le commerçant peut filtrer ceux qui s'afficheront dans la page du choix des moyens de paiement :

 Affichage du choix des moyens de paiement selon le contexte de la transaction : dans la demande de paiement, le commerçant énumère dans le champ paymentMeanBrandList : les moyens de paiement à afficher

Champ	Valeur	Remarques
paymentMeanBrandList	Consultez le dictionnaire de données	Liste des moyens de paiement

Mercanet refuse la transaction si cette liste n'est pas cohérente avec la liste des moyens de paiement prévus dans la configuration Mercanet du commerçant ou avec les valeurs de la transaction (c'est-à-dire en cas d'incohérence entre la devise et le moyen de paiement).

• Affichage de tous les moyens de paiement prévus dans le contrat du commerçant : Le commerçant ne doit prendre aucune action. Tous les moyens de paiement paramétrés dans son contrat s'affichent automatiquement.

Toutefois, la page du choix des moyens de paiement n'est pas affichée automatiquement. Dans le cas où plusieurs moyens de paiement appartenant aux réseaux Visa et/ou MasterCard sont présentés à l'acheteur, aucun n'est affiché par défaut. Si Le commerçant le souhaite, sa configuration peut être modifiée pour intégrer cette option.

A noter

Le choix des moyens de paiement à afficher est configuré dans la demande de paiement. Par défaut, tous les moyens de paiement paramétrés dans le contrat du commerçant sont affichés. Dans le cas d'une liste des moyens de paiement par carte bancaires, une option est prévue dans la configuration de Mercanet du commerçant qui permet d'afficher directement la page de saisie des données carte.

5.2.3 AFFICHAGE DU TICKET DE CAISSE

La page de confirmation du paiement, appelée le ticket de paiement, est affichée par défaut par Mercanet , elle peut être prise en charge directement par le commerçant.

En fonction du contexte de la transaction, le commerçant peut décider dynamiquement de ne pas afficher le ticket. Pour ce faire, il faut préciser la valeur suivante dans la requête de paiement :

Paramètre	Valeur	Remarques
paypageData.bypassReceiptPage	Υ	L'indicateur permettant de cacher la page du ticket lors du paiement.

🗷 A noter

Par défaut, Mercanet affiche le ticket de caisse. L'affichage du ticket par Le commerçant est une option de la configuration du commerçant

5.2.4 NOMBRE DE TENTATIVES DE SAISIE DU PAN

Un nombre de tentatives maximum est défini sur la page de saisie des informations de paiement Au-delà de cette limite, la transaction est refusée.

Cette limite est fixée dans les paramètres de Mercanet (configuration du commerçant). Par défaut, 3 tentatives sont permises

5.2.5 DÉLAI D'EXPIRATION DE LA SESSION DE PAIEMENT

Un délai d'expiration est fixé pour toutes les procédures de paiement en ligne, à partir de la redirection vers les pages hébergées par Mercanet, jusqu'à la redirection vers la boutique du commerçant.

A noter

Ce délai est fixé dans les paramètres de Mercanet (configuration du commerçant). Par défaut, il est limité à 900 secondes (15 minutes).

5.2.6 AFFICHAGE DU NOM DE LA BOUTIQUE

Le nom de la boutique configuré dans Mercanet (configuration du commerçant) peut être affiché dans les pages de paiement. Le nom sera affiché dans l'espace du résume des renseignements sur le paiement.

L'affichage du nom de la boutique dans les pages de paiement est une option pour Le commerçant qui n'est pas activée par défaut

5.2.7 SAISIE DU NUMÉRO DE CARTE EN BLOCS SÉPARÉS

Il s'agit de la séparation des chiffres sur la carte physique (par groupes de 4). Dans le cas d'Amex et BCMC, cette option est adaptée à la longueur du numéro de carte.

5.2.8 AFFICHAGE DU MESSAGE D'ATTENTE

En cas d'erreur dans le traitement du paiement d'erreur est affichée.

Si le commerçant ne le souhaite pas, il peut désactiver l'affichage de cette page.

Attention : cette page est affiché sans bouton redirection/pas de redirection.

5.2.9 AFFICHAGE DU MESSAGE D'ATTENTE

Un message contextuel peut être intégré à la procédure de paiement après la validation du paiement par l'acheteur

5.2.10 BALISE IFRAME

Consultez le guide d'utilisation de Mercanet iFrame.

Les pages de paiement Mercanet peuvent être intégrées à une page de la boutique.

Cela n'a aucun impact sur les pages du commerçant. Le commerçant peut utiliser cette fonction de façon automatique.

🗷 A noter

Cette option est disponible selon les offres

5.3 CANAL DE PAIEMENT

5.3.1 INTERNET

Le canal de paiement est configuré par le commerçant dans la demande de paiement. Dans le cas du canal Internet, le commerçant remplit le champ suivant :

Paramètre	Valeur	Remarques
orderChannel	INTERNET	(valeur par défaut)

Dans le cas du canal Internet, la transaction est prise en charge en coopération avec L'acquéreur dans le mode de commerce électronique. Pour utiliser ce canal, le commerçant doit conclure un contrat VADS (vente à distance sécurisée) avec l'acquéreur. Si aucun contrat n'a été signé au préalable, la transaction sera refusée.

A noter

La conclusion d'un contrat VADS avec L'acquéreur est une exigence dès lors que le commerçant utilise le canal Internet

5.3.2 MOTO - VPC

Le canal de paiement est configuré par le commerçnat dans la demande de paiement. Dans le cas du canal MOTO, Le commerçant remplit le champ suivant :

Paramètre	Valeur	Remarques
orderChannel	MOTO MOTO TELEPHONE_ORDER MAIL_ORDER FAX	une des valeurs de cette liste

Dans le cas des canaux mentionnés ci-dessus, la transaction est traitée en acceptation vente à distance. Si le commerçant n'utilise exclusivement que ce type de canal (à l'exception d'Internet) il doit conclure un contrat VAD (vente à distance) avec l'acquéreur. Si aucun contrat n'a été signé au préalable, la transaction sera refusée.

5.4 MODALITES DE REMISE EN PAIEMENT

Les champs paymentPattern, captureMode et captureDay permettent de fixer les modalités de remise en banque des paiements.

Pour en savoir plus sur la disponibilité de ces modalités, consultez les guides d'intégration des moyens de paiement.

5.4.1 PAIEMENT FIN DE JOURNEE

Dans le cas du paiement en fin de journée, toutes les transactions effectuées durant la journée dans ce mode de fonctionnement sont envoyées en paiement. Ce mode s'applique aux moyens de paiement fonctionnant dans le mode de « message double » souvent appelé « dual message »

Pour utiliser ce mode, Le commerçant remplit les champs suivants :

Paramètre	Valeur	Remarques
captureMode	AUTHOR_CAPTURE	Valeur par défaut
captureDay	0	Valeur par défaut

Si cette modalité n'est pas supportée par le moyen de paiement, Mercanet modifie le paramètre captureMode avec la valeur par défaut correspondant au moyen de paiement concernée (pour les renseignements, consultez le guide des moyens de paiement).

La modalité du paiement à fin de journée est fixée dans la demande de paiement. C'est le mode par défaut pour les moyens de paiement

5.4.2 PAIEMENT IMMÉDIAT

Dans le cas du paiement immédiat, la transaction est payée lors de l'autorisation en ligne. Ce mode peut être utilisé que pour les moyens de paiement supportant dans le mode de « message unique ».

Pour utiliser ce mode, Le commerçant remplit les champs suivants dans la requête de paiement :

Paramètre	Valeur	Remarques
captureMode	IMMEDIATE	
captureDay	0	

Si cette modalité n'est pas supportée par le moyen de paiement, Mercanet modifie le paramètre captureMode avec la valeur par défaut correspondant au moyen de de paiement concerné (pour les renseignements, consultez les guides des moyens de paiement).

La modalité de paiement immédiat est fixée dans la requête de paiement et ne s'applique qu'aux moyens de paiement supportant le mode « message unique » souvent appelé « single message »

5.4.3 PAIEMENT DIFFÉRÉ

Dans le cas du paiement différé, le paiement de la transaction est perçu N jours après l'acceptation en ligne.

Pour utiliser ce mode, Le commerçant remplit les champs suivants :

Paramètre	Valeur	Remarques
captureMode	AUTHOR_CAPTURE	Valeur par défaut (sinon validation)
captureDay	N	Nombre de jours de différé

La période de validité des autorisations est fixée dans le contrat conclu entre Le commerçant et L'acquéreur.

En fonction de la période de validité de l'autorisation, le nombre de jours de différé de paiement communiqué dans la requête de paiement par le commerçant peut avoir une incidence sur le cycle de vie de la transaction :

- <u>1er cas : Le différé de paiement est inférieur ou égal à la période de validité de l'autorisation.</u> L'acceptation implique le montant réel de transaction initiale. Si la transaction n'est pas annulée, elle est payée à la date J+N.
- <u>2^{ème} cas : Le différé de paiement est supérieur à la période de validité de l'autorisation.</u>
 Une demande d'autorisation est automatiquement renvoyée à Mercanet lors de la remise du paiement. Par conséquent, Mercanet fait deux demandes d'autorisation :
 - La première demande d'autorisation (2 EUR), appelée l'empreinte, pour vérifier la validité de la carte lors de l'acceptation en ligne.
 - La deuxième demande d'autorisation pour le montant réel avant la remise en paiement.

Si le moyen de paiement est incompatible avec le différé demandé par le commerçant, Mercanet modifie (surcharge) le champ captureDay.

Le mode de paiement différé et le nombre de jours de différé sont indiqués dans la requête de paiement.

5.4.4 PAIEMENT À L'EXPÉDITION

Dans le cas du paiement à l'expédition, la transaction est envoyée en paiement lors de la validation par Le commerçant. La validation est une opération de caisse disponible à partir de plusieurs interfaces (consultez le chapitre « Gestion de caisse»).

Pour utiliser ce mode, Le commerçant doit être paramétré avec le mode « validation » dans sa configuration, et doit remplir les champs suivants dans la requête de paiement :

Paramètre	Valeur	Remarques
captureMode	VALIDATION/ENVOI AUTOMATIQUE	
captureDay	N	Nombre de jours avant la validation

Si le mode de VALIDATION n'est pas supporté par le moyen de paiement, Mercanet le modifie avec la modalité de paiement par défaut.

La modalité du paiement à l'expédition est indiquée dans la requête de paiement. Le mode « validation ou envoi automatique » soit être paramétré dans la configuration Mercanet du commerçant.

5.4.5 PAIEMENT ÉCHELONNÉ

Le paiement échelonné permet de créer plusieurs échéances liées à une seule transaction, indiquées dans une seule requête de paiement. Pour certains moyens de paiement, le paiement échelonné n'est pas autorisé (consultez le quide d'intégration des moyens de paiement).

Pour utiliser cette modalité, une option doit être activée dans la configuration Mercanet du commerçant. Les informations détaillées sur les échéances doivent être renseignées la requête de paiement :

Paramètre	Valeur	Remarques
paymentPattern	INSTALMENT	
instalmentData.number		Nombre d'échéances (>2)
instalmentData.datesList		Liste des échéances
instalmentData.transactionReferencesList		Liste des références de la transaction
instalmentData.amountsList		Liste des montants correspondant aux échéances

Cycle de vie

Chaque échéance est traitée en tant qu'une transaction distincte et induit une demande d'autorisation. La 1ère demande d'autorisation ne concerne que la 1ère échéance. Les demandes d'autorisation portant sur les autres échéances seront envoyées lors des remises des paiements suivants.

La 1ère échéance est envoyée en banque selon la modalité définie dans le champ captureMode. Les transactions des autres échéances (rang 2 à N) sont envoyées automatiquement en paiement fin de journée lors de l'expiration respective de chaque échéance.

Règles d'acceptation :

- Si l'autorisation de la 1ère échéance est refusée, les autres échéances ne seront pas créées.
- Si l'autorisation d'une des autres échéances est refusée, les échéances suivantes resteront en viqueur.
- Si l'autorisation d'une des autres échéances n'est pas traitée en autorisation suite à un problème technique (impossibilité d'accéder au serveur d'autorisation acquéreur), celle-ci est représentée automatiquement le lendemain.
- Le commerçant a la possibilité de représenter une échéance refusée par l'opération de duplication, selon l'offre dont il dispose (cf paragraphe gestion de caisse)
- Le premier élément de transactionReferencesList doit être égal au "transactionReference" de la transaction

Pages de paiement :

Seules les moyens de paiement compatibles au paiement échelonné sont proposées à l'acheteur (par exemple, si Le commerçant accepte « Ideal », il ne sera pas proposé à l'acheteur).

La page de saisie des coordonnées du moyen de paiement contiendra les détails du paiement selon le nombre d'échéances :

- dates et montants, si moins de 5 échéances,
- sinon, nombre d'échéances et dates de début et de fin des opérations.

À la fin de ce processus, le ticket affiché reprend les mêmes informations sur les paiements échelonnés que celles affichées sur la page de saisie des coordonnées de paiement.

Sur le ticket, l'acheteur peut afficher et imprimer le détail des échéances.

Journaux:

Les Journaux reprennent toutes les échéances associées à la transactions après l'acceptation de la 1 ère échéance :

- les N transactions sont présentées dans le Journal des transactions,
- les demandes d'autorisation soumises au moment des échéances sont présentées dans le Journal des opérations
- Si les transactions sont rapprochées avec le flux d'acquisition, elles apparaissent dans le journal de rapprochement bancaire des paiements et/ou dans le journal de rapprochement des impayés

Contrôles effectués

- Le montant de la transaction doit être égal à la somme des montants correspondant aux échéances.
- Dates T1, T2, Tn uniques.
- La référence T1 de la première échéance doit être également la référence de la transaction initiale.
- La période comprise dans le calendrier des paiements (dernière échéance 1ère échéance) ne peut pas dépasser la durée légale du paiement échelonné sans frais.
- Les échéances D1, D2, Dn doivent être effectués dans l'ordre chronologique.
- Le moyen de de paiement doit être valide à la date de la dernière échéance (par exemple, dans le cas des cartes, la date d'expiration doit être ultérieure à la dernière échéance).

Remarques

Les commerçants qui utilisent Mercanet Gestion Plus peuvent également offrir le paiement échelonné via l'opération de duplication.

A noter

Le paiement échelonné et les détails des échéances sont indiqués dans la demande de paiement. L'activation de cette fonctionnalité nécessite un paramétrage dans la configuration Mercanet du commerçant

5.4.6 PÉRIODE DE VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

L'acceptation de l'autorisation du paiement demeure valide pour une certaine période :

- durant cette période et après l'acceptation, la transaction sera payée directement;
- au-delà de cette période, une nouvelle demande d'autorisation sera envoyée à L'acquéreur.

La période de validité peut dépendre du contrat d'acquisition conclu entre le commerçant et L'acquéreur. C'est la raison pour laquelle une option est prévue dans la configuration Sips du commerçant. Celle-ci permet de fixer la période de l'autorisation associée au contrat d'acquisition du commerçant. Cette fonctionnalité n'est disponible que pour certains moyens de paiement.

La période de validité de l'autorisation prévue pour le contrat conclu avec l'acquéreur peut être fixée dans les paramétrages de Mercanet (configuration du commerçant). Par défaut, cette période est fixée à 6jours pour les cartes Visa/Mastercard

5.5 TRANSACTIONS EN DEVISES

5.5.1 PAIEMENT MULTI-DEVISES

Dans de paiement en devises, l'acceptation porte sur la devise de l'acheteur mais le paiement est réglé dans la devise du commerçant.

Paramètre	Valeur	Remarques
currencyCode	Consultez le dictionnaire de données	Code de devise pour la transaction

De plus, le commerçant doit souscrire cette option auprès de L'acquéreur.

Voici les étapes de l'acceptation des transactions multi-devises :

- 1. Le commerçant doit gérer le prix de ses ventes en ligne en plusieurs devises.
- 2. Lorsque Le commerçant soumet la transaction au serveur Mercanet , il renseigne la devise dans le champ currencyCode.
- 3. La transaction est envoyée pour autorisation et pour la remise du paiement avec le même code de devise.
- 4. Lors de l'acquisition du paiement, la transaction est convertie dans la devise du règlement du commerçant.

A noter

L'acceptation de la devise fait partie du contrat entre le commerçant et son acquéreur. Les devises acceptées doit être définies dans la configuration Mercanet du commerçant.

5.5.2 ENCAISSEMENT EN DEVISES

Dans le cas d'encaissement en devise, l'acceptation et le règlement sont effectués dans la même devise. Le commerçant indique le code de la devise utilisée par l'acheteur dans la requête de paiement :

Paramètre	Valeur	Remarques
currencyCode	Consultez le dictionnaire de données	Code de devise pour la transaction

Le commerçant doit disposer d'un contrat d'acquisition et d'un compte bancaire pour la devise concernée.

L'encaissement en devises fait partie du contrat entre le commerçant et son acquéreur. Les devises acceptées doit être définies dans la configuration Mercanet du commerçant

5.6 3D SECURE

5.6.1 3D SECURE

Si Le commerçant souscrit l'option 3D Secure auprès de son acquéreur, la procédure d'authentification 3D Secure est lancée automatiquement pour les transactions Visa/MasterCard.

Aucune information n'est exigée dans la demande de paiement. Toutefois, les paramètres communiqués par L'acquéreur doivent être paramétrés dans la configuration Mercanet du commerçant.

Après la saisie d'informations 3D Secure dans les paramétrages de Mercanet (configuration du commerçant), la procédure 3D Secure est lancée automatiquement pour les paiements CB/Visa/MasterCard. Pour toute information complémentaire sur 3D Secure consulter le document présentation fonctionnelle.

5.6.2 DESACTIVATION DU 3D SECURE : 3D SELECTIF

En fonction du contexte de la transaction (montant, risque ...) Le commerçant peut désactiver dynamiquement l'authentification 3D Secure.

Pour le faire, il faut demander l'option « 3D Sélectif » dans la configuration Mercanet du commerçant. Dans la requête de paiement, le commerçant précise ce qui suit :

Paramètre	Valeur	Remarques
fraudData.bypass3DS	ALL	

Le commerçant peut contourner dynamiquement la procédure 3D Secure en le précisant dans la demande de paiement

Le commerçant doit obtenir l'approbation de son Acquérant pour désactiver 3D Secure, notamment au regard du risque accru d'impayés.

- Le commerçant doit obtenir l'approbation de BNP Paribas pour désactiver 3D Secure, notamment au regard du risque accru d'impayés.
- · Cette option est disponible selon les offres Mercanet.

5.6.3 LE 3D SELECTIF POUR LE PAIEMENT ONE CLICK

Comme pour les paiements cartes Visa/Mastercard classiques le commerçant peut vouloir désactiver 3D Secure pour les paiements en One click 3D Secure..

Pour le faire, il faut demander l'option « 3D Sélectif » dans la configuration Mercanet du commerçant. Dans la requête de paiement, Le commerçant précise ce qui suit :

Paramètre	Valeur	Remarques
fraudData.bypass3DS	WALLET	

Le commerçant peut contourner la procédure 3D Secure pour les paiements en one click en le précisant dans la requête de paiement.

- Le commerçant doit obtenir l'approbation de BNP Paribas pour désactiver 3D Secure, notamment au regard du risque accru d'impayés.
- Cette option est disponible selon les offres Mercanet.

5.6.4 REFUS DES TRANSACTIONS 3D ERROR

Le commerçant peut décider de refuser toutes les transactions en erreur dans le processus d'authentification 3D. La transaction est alors refusée par Mercanet et n'est pas envoyée à l'acquéreur s'il y a erreur dans le process d'authentification 3D Secure. (champ holderAuthenStatus de la réponse valorisé à 3D_ERROR)

Pour le faire, il faut demander la mise en place du contrôle «3D Error » dans la configuration Mercanet du commerçant, via les contrôles anti-fraude.

5.7 SECURISATION SAFEKEY

Si Le commerçant souscrit l'option American Express Safekey auprès d'Amex la procédure d'authentification Safekey est lancée automatiquement pour les transactions payées par American Express.

Aucunes options ni informations détaillées ne sont exigées dans la demande de paiement. Toutefois, les renseignements communiqués par American Express doivent être saisis dans les paramètres de Mercanet (configuration du commerçant).

Après la saisie d'informations Safekey dans les paramètres de Mercanet (configuration du commerçant), la procédure Safekey est lancée automatiquement pour les paiements American Express.

5.8 PAIEMENT ONECLICK ET LA GESTION DU WALLET

L'option paiement one Click nécessite un paramétrage dans la configuration Mercanet du commerçant.

Pour plus d'informations, selon l'offre Mercanet choisie, consultez les documentations relatives à ces fonctionnalités

- guide paiement One Click
- guides Mercanet Gestipn plus et/ou Batch
- guides Wallet

5.8.1 INSCRIPTION ET PAIEMENT

Dans le processus de paiement, les coordonnées du titulaire de carte seront sauvegardées dans le wallet porteur pour réutilisation lors des achats futurs

Le commerçant doit saisir le l'identifiant du wallet dans la requête de paiement.

Paramètre	Valeur	Remarques
merchantWalletId	<id></id>	Identifiant du wallet du client

5.8.2 PAIEMENT

Pour payer la transaction, l'acheteur peut utiliser une de ses cartes antérieurement stockées dans son wallet. Le commerçant doit saisir le l'identifiant du wallet dans la requête de paiement.

paiement	Valeur	Remarques
merchantWalletId	<id></id>	Identifiant du wallet du client

5.8.3 CRÉATION DU WALLET HORS PAIEMENT

Un wallet peut être créé en dehors du scénario de paiement.

5.8.4 LECTURE DES DONNEES WALLET

Grâce à cette fonctionnalité, le commerçant peut retrouver les données détaillées du wallet.

Paramètre	Valeur	Remarques
merchantWalletId	<id></id>	Identifiant du wallet du client

5.8.5 LECTURE DES DONNÉES MOYEN DE PAIEMENT

Grâce à cette fonctionnalité, Le commerçant peut retrouver les données détaillées d'un moyen de paiement d'un wallet

Paramètre	Valeur	Remarques
merchantWalletId	<id></id>	Identifiant du wallet du client
paymentMeanId	<id></id>	Identifiant du moyen de paiement dans le
		wallet du client

5.8.6 AJOUT D'UN MOYEN DE PAIEMENT

Grâce à cette fonctionnalité, Le commerçant peut ajouter un moyen de paiement à un wallet existant.

Paramètre	Valeur	Remarques
merchantWalletId	<id></id>	Identifiant du wallet du client
paymentMeanId	<id></id>	Identifiant du moyen de paiement dans le wallet du client

5.8.7 MISE À JOUR D'UN MOYEN PAIEMENT

Grâce à cette fonctionnalité, Le commerçant peut mettre à jour l'alias d'un moyen de paiement dans un wallet existant.

L'option OneClick est exigée dans les Paramètres de Mercanet (configuration du commerçant).

Paramètre	Valeur	Remarques
merchantWalletId	<id></id>	Identifiant du wallet du client
paymentMeanId	<id></id>	Identifiant du moyen de paiement dans le wallet du client
paymentMeanAlias	<valeur></valeur>	Alias de la nouvelle moyen de paiement

5.8.8 SUPPRESSION D'UN MOYEN DE PAIEMENT

A Mercanet Essentiel et Mercanet Walletpage

La possibilité de supprimer un moyen de paiement du wallet est affichée dans la page de sélection des moyens de paiement du wallet.

Paramètre	Valeur	Remarques
merchantWalletId	<id></id>	Identifiant du wallet du client

B Mercanet Gestion Plus

Grâce à cette fonctionnalité, le commerçant peut supprimer un moyen de paiement d'un wallet existant.

Paramètre	Valeur	Remarques
merchantWalletId	<id></id>	Identifiant du wallet du client
paymentMeanId	<id></id>	Identifiant du moyen de paiement dans le wallet du client

5.8.9 SUPPRESSION D'UN WALLET

Grâce à cette fonctionnalité, Le commerçant peut supprimer un wallet avec tous les moyens de paiement associés.

Paramètre	Valeur	Remarques
merchantWalletId	<id></id>	Identifiant du walllet du client

5.9 PAIEMENT RECURRENT (EN PLUSIEURS FOIS)

Le paiement récurrent peut être utilisé pour les <u>paiements</u> par carte dans le cas des commandes passées par <u>Internet, courrier ou téléphone</u>.

Mercanet propose plusieurs méthodes de paiement récurrent. Dans le cas du paiement récurrent, le Nème paiement est pris en charge différemment du premier. De plus, les paiements sont présentés de manière différente.

Pour utiliser le paiement récurrent, l'option correspondante doit être activée dans les Paramètres de Mercanet (configuration du commerçant), selon les dispositions du contrat entre le commerçant et l'acquéreur

5.9.1 1^{ER} PAIEMENT

Dans le cas du 1er paiement, Le commerçant soumet une requête de paiement en précisant les valeurs suivantes :

Paramètre	Valeur	Remarques
paymentPattern	RECURRING_1	1 ^{er} paiement

Bien que pris en charge comme une transaction standard de paiement à l'acte, le 1er paiement ne s'applique réellement qu'à certains moyens de paiement (consultez les guides d'intégration des moyens de paiement). Le champ paymentPattern est retourné dans les Journaux envoyés au commerçant.

A noter

Le commerçant envoie une demande de paiement en communiquant la valeur appropriée

5.9.2 N^{ÈME} PAIEMENT

Dans le cas dun 'N^{ème} paiement, Le commerçant soumet une demande de paiement pour chaque paiement récurrent, en précisant les valeurs suivantes :

Paramètre	Valeur	Remarques
paymentPattern	RECURRING_N	N ^{ème} paiement

Dans le cas de l'Nème paiement, si l'acheteur n'est pas présent, Mercanet peut récupérer les coordonnées du moyen de paiement (sans code de sécurité pour certaines carte, ce code ne pouvant pas être sauvegardé – Règle PCI)

Le commerçant peut également fournir lui-même les coordonnées du moyen de paiement. Toutefois, il est vivement conseillé aux commerçants de ne pas sauvegarder les numéros de cartes dans leur système d'information pour éviter les exigences imposées par la norme PCI.

1) À partir d'un client enregistré dans un wallet

Le commerçant se sert de la fonctionnalité de paiement au moyen du wallet Voir fonction WalletOder des interfaces Mercanet Gestion Plus.

2) À partir d'une transaction existante :

Le commerçant se sert de la fonction de duplication. Si Le commerçant ne fournit pas d'informations détaillées concernant la transaction, celles-ci sont reprises de la transaction initiale. Par définition, la duplication est traitée comme un paiement récurrent.

Voir fonction duplication des interfaces office

5.10 GESTION DE CAISSE

Pour effectuer des diverses opérations de gestion de caisse, le commerçant doit disposer des fonctions suivantes dans sa configuration de Mercanet .

5.10.1 ANNULATION

Tant que le paiement n'a pas été envoyé en banque, le commerçant peut annuler la transaction partiellement ou entièrement en utilisant la fonction « Annulation ».

Le commerçant doit indiquer la référence de la transaction initiale ainsi que le montant à annuler.

Dans le cas d'une annulation totale, l'état de la transaction passe à « annulée » (transactionStatus CANCELLED).

Contrôles effectués

- Le commerçant n'a pas le droit d'annulation (code refus 03).
- La transaction à annuler n'existe pas (code refus 25).
- L'état de la transaction à annuler est autre qu'« attente de la remise du paiement » (code refus 24).
- Le montant à annuler est supérieur au montant de la transaction (code refus 51).

<u>Journaux</u>

Les opérations d'annulation sont reprises dans les Journaux des opérations (operationName CANCEL) et sont affichées dans le back office Mercanet.

5.10.2 VALIDATION

Dans le cas d'une transaction créée avec le mode de validation (captureMode fixé à « VALIDATION »), Le commerçant peut valider la transaction pour lancer le paiement et la remise en utilisant la fonction « Validation ».

Le commerçant doit indiquer la référence de la transaction initiale ainsi que le montant à valider.

La transaction passe alors à l'état « à remiser » (transactionStatus TO_CAPTURE) ou à l'état « remisée » (transactionStatus CAPTURED) en fonction des règles du moyen de paiement.

Le commerçant ne peut valider une transaction qu'une seule fois. Dans le cas du paiement partiel, il peut faire appel à l'opération de duplication pour la partie restante.

Contrôles effectués

- Le commercant n'a pas le droit de validation (code refus 03).
- La transaction à annuler n'existe pas (code refus 25).
- L'état de la transaction à annuler est autre qu'« attente de la validation du paiement » (code refus 23).
- Le montant à valider est supérieur au montant de la transaction (code refus 51).
- Refus de L'acquéreur dans le cas de validation avec demande d'autorisation (code refus 05).
- Refus de L'acquéreur dans le cas de validation avec demande d'autorisation (voir la liste des codes de réponse).

Journaux

Les opérations de validation sont reprises dans les Journaux des opérations (operationName VALIDATE) et sont affichées dans Le back office Mercanet Extranet.

5.10.3 REMBOURSEMENT

Dans le cas d'un paiement déjà payé, le commerçant peut rembourser la transaction partiellement ou entièrement en utilisant la fonction « Remboursement » .

Le commerçant doit indiquer la référence de la transaction initiale ainsi que le montant à rembourser.

Dans le cas d'un remboursement total, la transaction passe à l'état « à rembourser » (transactionStatus TO_CREDIT) ou à l'état « remboursée » (transactionStatus CREDITED) en fonction des règles du moyen de paiement

Contrôles effectués

- Le commerçant n'est pas permis d'effectuer le remboursement (code refus 03).
- La transaction à rembourser n'existe pas (code refus 25).
- L'état de la transaction à rembourser est autre que « payée » (code refus 23).
- Le montant à rembourser est supérieur au montant de la transaction (code refus 51).

<u>Journaux</u>

Les opérations de remboursement sont reprises dans les Journaux sur les opérations (operationName REFUND) et sont affichées dans ee back office Mercanet.

5.10.4 DUPLICATION

Selon l'offre souscrite, le commerçant peut créer une transaction à partir d'une transaction existante en utilisant la fonction « Duplication ».

Les coordonnées du moyen de paiement sont récupérées de la transaction initiale par Mercanet. Toutefois, Le commerçant peut modifier certaines données (numéro de commande, modalité d'envoi en banque,)

Les transactions dupliquées sont traitées comme une nouvelle transaction en mode récurrent (champ paymentPattern est fixé à RECURRING_N)

Contrôles effectués

- Le commerçant n'a pas le droit duplication (code refus 03).
- La transaction à dupliquer n'existe pas (code refus 25).
- La transaction initiale ne peut pas être dupliquée car le moyen de paiement ne le permet pas (code refus 24).
- La date d'expiration du moyen de paiement a été dépassée (code refus 24).
- Demande d'autorisation refusée par L'acquéreur (voir la liste des codes de réponse).

Journaux

La transaction créée moyennant la duplication est reprise dans le Journal des transactions et Reporting en ligne

5.11 REPORTING EN LIGNE

5.11.1 DIAGNOSTIC

La fonctionnalité du diagnostic disponible dans Mercanet Gestion plus permet au commerçant de connaître l'état détaillée d'une transaction.

Dans la demande de diagnostic, Le commerçant doit indiquer la référence de la transaction à consulter.

Paramètre	Valeur	Remarques
transactionReference	<valeur></valeur>	

5.11.2 RÉPONSE MANUELLE

La réponse manuelle est envoyée au commerçant lorsque l'acheteur est redirigé vers le site du commerçant, une fois le paiement en ligne effectué.

Dans la requête de paiement, Le commercant doit renseigner l'adresse URL de redirection en fin de paiement:

Paramètre	Valeur	Remarques
normalReturnUrl	<url></url>	Adresse URL de renvoi après paiement

Ce champ est obligatoire dans les demandes de paiement en ligne.

Le commerçant n'a pas de garantie de récupérer la réponse manuelle. En fait, l'Internaute peut décider de fermer son navigateur une fois son paiement réalisé.

La réponse manuelle n'est pas disponible dans les offres Mercanet Gestion Plus

5.11.3 RÉPONSE AUTOMATIQUE

Pour assurer la récupération de la réponse à la requête de paiement, le commerçant peut demander l'envoi de la réponse dite automatique envoyée à la fin du paiement en ligne.

Le commerçant fournit l'adresse URL pour la réponse automatique dans la requête de paiement à laquelle Mercanet envoie la réponse indépendamment du retour boutique de l'acheteur.

Paramètre	Valeur		Re	marques	5	
automaticReponseUrl	<url></url>	Adresse automation	URL que	pour	la	réponse

Le résultat de l'envoi de la réponse automatique vers commerçant est renseigné dans le champ automaticResponseStatus.

L'envoi de la réponse automatique est optionnel.

A noter

La réponse automatique n'est pas disponible dans les offres Mercanet Gestion Plus

5.11.4 TICKET DE CONFIRMATION

Cette notification est reçue par l'acheteur à la fin du processus de la transaction. Le commerçant peut en recevoir une copie.

Les détails de la notification sont variables en fonction du résultat de la transaction (refusée ou réussie).

Deux méthodes sont prévues pour envoyer la notification à l'acheteur :

Paramètre	Valeur	Remarques
customerEmail	<adresse client="" du="" mail=""></adresse>	Pour la notification par courrier électronique
customerMobilePhone	<numéro client="" de="" du="" téléphone=""></numéro>	Pour la notification par SMS

Si les deux champs sont renseignés, la notification par mail est choisie.

L'option « Envoyer le message » nécessite un paramétrage dans la configuration Mercanet du commerçant.

5.12 REPORTING FICHIER

Consultez la documentation sur les journaux.

5.13 FRAUDE

Pour toute information sur le contrôle des fraudes consultez le guide « contrôles anti fraude »

FIN DU DOCUMENT